

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18/05/2026 à CONDOM (32100)

Nombres de délégué(e)s : 49  
 Date de la convocation : 12/05/2026  
 Présents : 47  
 Pouvoirs : 2  
 Votants : 47

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à vingt heures trente. Les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués. Se sont réunis à la Salle Pierre de Montesquiou de Condom, sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

**Étaient présents :** MM MORLAN, VERDUZAN, PUJOS, GAUBE, DONA, DELMAS DUBURCQ, TAILLEZ, SABATHIER, RODRIGUEZ, REMY, CHARLES, DESPAX, TOUHE-RUMEAU, GIRONI, LABATUT M, ARBUSTI, BOULLAND, DUFFILLOL, LATOUR, BOISON, HENRY, GOBBINI, BRIAND (départ après élection du Président), LABATUT C, BILLIERES, CAUSERO, ZOUIN, CENCIGH, LAILLE, BABU, DUFRECHOU, NETO, CHAULET, GHIO, LASNIER, CAMAZZOLA, ROBRIQUE, DAUBAS, MUR, DUPRONT, EMARD-LACROIX, SECHET, MAGNIN, BUSIPELLI BEYRIES, MELLARD, GAY, COMINOTTI.

**Procurations :** Patrice PETI-JEAN à Michel LABATUT, Nastasia ROUMAT à Éric CHARLES.

**Absents excusés et représentés :** MM BUSNEL, ROUMAT, LEVEQUE, PETI-JEAN, MANGIN, DELMAS, COLLOT, ARAQUE, SAUQUES, LEROY.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-François SABATHIER.

### ORDRE DU JOUR :

- EXPOSÉ N°01 : Installation des nouveaux délégués
- EXPOSÉ N°02 : Election du Président
- EXPOSÉ N°03 : Détermination de la composition du Bureau du SICTOM du Secteur de Condom
- EXPOSÉ N°04 : Élection des vice-présidents
- EXPOSÉ N°05 : Élection des membres du Bureau
- EXPOSÉ N°06 : Élection du représentant du SICTOM au C.A. de TRIGONE

### INSTALLATION DES NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

#### Délibération 2026-002

Monsieur le Président fait l'appel et **INFORME** l'assemblée qu'il y a lieu d'installer les nouveaux délégués, désignés par :

↳ La Communauté de Communes de la Ténarèze (délibération n°2026-06-11 du 05 mai 2026)

COMMUNES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
BEUCAIRE	Jacques MORLAN	Alexandre CLAVERIE
BEAUMONT		Cyril LATOUR
BÉRAUT		Philippe DUFOUR Sophie FACQ
BLAZIERT	Guillaume VERDUZAN	Philippe PASINI
CASSAIGNE	Sophie PUJOS	Philippe BUFFET
CASTELNAU SUR L'AUVIGNON		Maurice BOISON Bernard FULGENCE
CAUSSENS	Denis GAUBE Jean-Marie BARTOLINI	
CAZENEUVE	Edouard DONA	Georges LEVIGNAC
CONDOM	Antoine DELMAS DUBUCQ Thierry TAILLEZ Jean-François SABATHIER	Gilles MOUROT
FOURCÈS		François PEREZ
GAZAUPOUY		Emilie HENRY Philippe GOBBINI
LAGARDÈRE		Fabien DUCOUSSEAU
LAGRAULET-DU-GERS	Agnès BUSNEL Nastasia ROUMAT	
LARRESSINGLE		Gérard CECEILLE Dominique BRIAND

LARROQUE SAINT SERVIN	Jean RODRIGUEZ	Alain RIVA
LARROQUE SUR L'OSSE	Érik LAMARQUE	Patricia ESPERON
LAURAËT	Jean-Bernard REMY	Michèle LAGRAULET
MANSENCÔME	Maxime LÉVÊQUE	Vincent MANGIN
MONTRÉAL	Éric CHARLES Nelly DESPAX	
MOUCHAN	Christian TOUHE-RUMEAU Philippe GIRONI	
ROQUEPINE		Michelle MESTE Charles LABATUT
SAINT ORENS POUY PETIT	Patrice PETI-JEAN	Marceau DELMAS
SAINT-PUY	Michel LABATUT Bernard ARBUSTI	
VALENCE-SUR-BAÏSE	José BOULLAND Mathieu DUFFILLOL	Joël GRACIA

↪ La Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac (délibération n°DE\_2026\_049, 15/04/2026)

COMMUNES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
BAZIAN		COELHO Véronique
BELMONT		ORTHOLAN Rosette
BEZOLLES	BILLIERES Denis	DARLOT Thomas
CAILLAVET	CAUSERO Georges	
CASTILLON DEBATS	ZOUIN Audrey	PAPIN Cindy
JUSTIAN	CENCIGH Laurent	LASNIER Nadège
MARAMBAT	COLLOT Cécile	
MOURÈDE		GAMBS Fabienne
PRÉNERON		PILATI Élodie
ROQUEBRUNE	LAILLE Arnaud	
ROQUES	ARAQUE Éloïse	
ROZÈS	BABU Sébastien	
SAINT PAUL DE BAÏSE	DUFRECHOU Ludovic	BENAZET Franck
TUDELLE		LABORDERE Daniel
VIC-FEZENSAC	NETO Barbara CHAULET Anthony GHIO Lisa	GUICHARD Gilles CAMAZZOLA Robert FAURE Francis

↪ La Communauté de Communes du Grand Armagnac (délibération D26.04.22, 22/04/2026)

COMMUNES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
BASCOUS	ROBLIQUE Pascal	DOUSSEAUD Géraldine
BRETAGNE D'ARMAGNAC	DAUBAS Philippe	BENOIT Jean-Paul
CASTELNAU D'AUZAN LABBARRERE	MUR Catherine	BUSIPELLI BEYRIES Virginie
COURRENSAN	SAUQUES Kévin	MELLARD Laurence
DEMU	LEROY Joëlle	LARRIEU Jérôme
GONDRIN	DUPRONT Didier	TOURNÉ Jean-Pierre
LANNEPAX	EMARD-LACROIX Sophie	COULAT DE KERMEL Corinne
NOULENS	SECHET Margaux	FONTAN Sylvain
RAMOUZENS	MAGNIN Patrick	BONTE Aurélie
SEAILLES	LUCAT Fabien	BLANC Corinne

↪ La Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne (délibération n°D2026\_162, 29/04/2026)

COMMUNES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
AYGUETINTE	BONNEBERGOGNE Hervé	SCHEINHARDT Jessica
BONAS	GAY Philippe	BEER Chloé
CASTÉRA-VERDUZAN	COMINOTTI Jacques	CARPENTIER Erick

Le Comité Syndical a L'UNANIMITÉ installe les nouveaux délégués.

## ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU SICTOM

### Délibération 2025-003

Après avoir procédé à l'installation des membres désignés par les Communautés de Communes et d'Agglomération, le Président sortant cède la présidence au doyen d'âge, **Monsieur Jacques COMINOTTI**, délégué de la *Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne*.

**Monsieur Jacques COMINOTTI** prend donc la présidence de la séance. Il est procédé ensuite à l'élection du Président du SICTOM du Secteur de Condom.

Un seul candidat se déclare :

Monsieur Didier DUPRONT, délégué de la Communauté de Communes du Grand Armagnac

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : .....	49
a. Nombre de délégué présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....	47
c. Nombre de suffrages déclarés blancs : .....	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls : .....	
e. Nombre de suffrages exprimés (= b – c – d) .....	45
f. Majorité absolue* : .....	23

*\*La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.*

A obtenu :

➤ Monsieur Didier DUPRONT.....	45
--------------------------------	----

Monsieur Didier DUPRONT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président du SICTOM du Secteur de Condom.

## DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

### Délibération 2025-004

Monsieur le Président **RAPPELLE** que le bureau de l'EPCI est composé d'un ou d'une président(e), d'un ou plusieurs vice-président(e)s et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. (article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le nombre de vice-président(e)s est déterminé par le comité syndical, sur proposition du/de la président(e), sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'assemblée, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, ni qu'il puisse être excéder 15 vice-président(e)s.

À la majorité des deux tiers, le Comité Syndical peut augmenter le nombre de vice-président(e)s jusqu'à 30%, sans dépasser le plafond de 15 vice-président(e)s.

Pour le SICTOM du Secteur de Condom, le Comité Syndical peut fixer le nombre de Vice-président(e)s jusqu'à 10 ou 15.

La création de postes de membres du Bureau (autres que le/la Présidente et les vice-président(e)s) est facultative, leur nombre n'est pas limité.

Monsieur le Président **PROPOSE** que le Bureau du SICTOM du Secteur de Condom soit ainsi composé :

↳ Vice-président(e)s .....	4
↳ Membres du Bureau .....	5

Et de lui-même

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**,

**APPROUVE** la création de **quatre** postes de vice-présidents et de **cinq** postes de membres du Bureau.

## ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

### Délibération 2025-005

Monsieur le Président INVITE le Comité Syndical à procéder à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-président.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la candidature de Monsieur Georges CAUSERO, délégué à la *Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac*.

**Aucun autre** candidat ne se déclare.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : .....	49
a. Nombre de délégué présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....	46
c. Nombre de suffrages déclarés blancs : .....	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls : .....	
e. Nombre de suffrages exprimés (= b – c – d) .....	44
f. Majorité absolue* : .....	23

*\*La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.*

A obtenu :

➤ Monsieur Georges CAUSERO .....44

Monsieur Georges CAUSERO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-président du SICTOM du Secteur de Condom.

## ÉLECTION DU DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

### Délibération 2025-006

Monsieur le Président INVITE le Comité Syndical à procéder à l'élection du 2<sup>e</sup> Vice-président.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la candidature de Monsieur Jean-François SABATHIER, délégué à la *Communauté de Communes de la Ténarèze* et Maire de Condom.

**Aucun autre** candidat ne se déclare.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : .....	49
a. Nombre de délégué présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....	46
c. Nombre de suffrages déclarés blancs : .....	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls : .....	
e. Nombre de suffrages exprimés (= b – c – d) .....	44
f. Majorité absolue* : .....	23

*\*La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.*

A obtenu :

➤ Monsieur Jean-François SABATHIER.....44

Monsieur Jean-François SABATHIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>e</sup> Vice-président du SICTOM du Secteur de Condom.

## ÉLECTION DU TROISIÈME VICE-PRÉSIDENT

### Délibération 2025-007

Monsieur le Président **INVITE** le Comité Syndical à procéder à l'élection du 3<sup>e</sup> Vice-président.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la candidature de Madame Barbara NETO, déléguée à la *Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac* et Maire de Vic-Fezensac.

**Aucun autre** candidat ne se déclare.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : .....	49
a. Nombre de délégué présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....	46
c. Nombre de suffrages déclarés blancs : .....	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls : .....	
e. Nombre de suffrages exprimés (= b – c – d) .....	44
f. Majorité absolue* : .....	23

*\*La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.*

A obtenu :

➤ Madame Barbara NETO .....	44
-----------------------------	----

Madame Barbara NETO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3<sup>e</sup> Vice-présidente du SICTOM du Secteur de Condom.

## ÉLECTION DU QUATRIÈME VICE-PRÉSIDENT

### Délibération 2025-008

Monsieur le Président **INVITE** le Comité Syndical à procéder à l'élection du 4<sup>e</sup> Vice-président.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la candidature de Monsieur Jacques MORLAN, déléguée à la *Communauté de Communes de la Ténarèze*.

**Aucun autre** candidat ne se déclare.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : .....	49
a. Nombre de délégué présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....	46
c. Nombre de suffrages déclarés blancs : .....	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls : .....	
e. Nombre de suffrages exprimés (= b – c – d) .....	41
f. Majorité absolue* : .....	23

*\*La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.*

A obtenu :

➤ Monsieur Jacques MORLAN .....	41
---------------------------------	----

Monsieur Jacques MORLAN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4<sup>e</sup> Vice-président du SICTOM du Secteur de Condom.

## ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU SICTOM

### Délibération 2025-009

Monsieur le Président INVITE le Comité Syndical à procéder, au scrutin de liste, à l'élection des cinq membres du bureau.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de ses propositions ; Monsieur Jacques COMINOTTI (CAGACG), Madame Sophie PUJOS (CCT), Monsieur Antoine DELMAS DUBURCQ (CCT), Madame Margaux SECHET (CCGA) et Monsieur Anthony CHAULET (CCAF).

**Aucun autre** candidat ne se déclare.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : .....	49
a. Nombre de délégué présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....	46
c. Nombre de suffrages déclarés blancs : .....	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls : .....	
e. Nombre de suffrages exprimés (= b – c – d) .....	46
f. Majorité absolue* : .....	24

*\*La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.*

Ont obtenu :

➤ Monsieur Jacques COMINOTTI .....	46
➤ Madame Sophie PUJOS .....	46
➤ Monsieur Antoine DELMAS DUBURCQ .....	46
➤ Madame Margaux SECHET .....	46
➤ Monsieur Anthony CHAULET .....	46

Monsieur Jacques COMINOTTI, Madame Sophie PUJOS, Monsieur Antoine DELMAS DUBURCQ, Madame Margaux SECHET et Monsieur Anthony CHAULET, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés membres du Bureau du SICTOM du Secteur de Condom.

## ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DU SICTOM AU C.A DE TRIGONE

### Délibération 2025-010

Monsieur le Président PROPOSE à l'assemblée l'élection du représentant du SICTOM au Conseil d'Administration de TRIGONE.

Monsieur le Président PROPOSE sa candidature avec celle de Monsieur Anthony CHAULET (CCAF) en qualité de suppléant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,  
**À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la nomination de Monsieur Didier DUPRONT en qualité de représentant titulaire au sein du Conseil d'Administration de Trigone,

**APPROUVE** la nomination de Monsieur Anthony CHAULET en qualité de représentant suppléant au sein du Conseil d'Administration de Trigone.

La séance est levée à 22 heures 10


Le Président du SICTOM



**SICTOM**  
DU SECTEUR DE CONDOM

Didier DUPRONT

Le Secrétaire de Séance



Jean-François SABATHIER